

SÉANCE DU 25 JANVIER 2019

• **Correspondances.**

- Le Comité de Jumelage Avon-Brugelette souhaite prendre les vestiaires du stade municipal pour sa brocante du 21 juillet 2019. Certains conseillers suggèrent que cette brocante se déroule sur la place de la mairie et dans les rues.
- La société ARROKA, représentée par l'Avonnais Eric LABAYLE, demande le prêt gratuit de la salle polyvalente et que la commune d'Avon les Roches offre le pot de l'amitié lors de la 5^e édition du salon « Livres en Bouchardais », prévue le 7 octobre 2019. Le Conseil municipal est favorable au prêt gratuit de la salle et refuse pour le pot de l'amitié.
- Le Syndicat de chasse d'Avon les Roches demande l'autorisation d'avoir des invités pour la chasse au gros gibier chaque dimanche dans le Camp du Ruchard. Après discussion, le Maire prendra contact avec le président du syndicat et le Major Colin pour avoir des précisions et établir un projet de règlement.
- Un cahier d'expression citoyenne est à la disposition du public pour le grand débat national. Les salles communales sont disponibles pour d'éventuelles réunions.

• **Rapport annuel sur l'eau potable 2017.**

Stéphane BECKER présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du SIAEP de la région de Saint Epain, dont la commune d'Avon les Roches est adhérente. Après discussion, le conseil municipal adopte à l'unanimité ce rapport sur l'exercice 2017.

• **SATESE 37 : modifications statutaires.**

Vu les statuts du SATESE 37 du 28 septembre 2015 modifiés par arrêté préfectoral en date du 17 mai 2016,

Vu la délibération n° 2018-23 du SATESE 37, en date du 3 décembre 2018, portant sur l'actualisation de ses statuts,

Considérant la nécessité de se prononcer sur les modifications statutaires du SATESE 37 avant l'expiration du délai légal,

Attendu la lettre de consultation de Monsieur le Président du SATESE 37, en date du 10 décembre 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal émet un avis favorable sur les modifications statutaires concernant les représentations des communautés de communes Touraine Ouest Val de Loire et Loches Sud Touraine.

• **Subventions municipales 2019.**

Le Conseil municipal décide d'allouer les subventions suivantes pour l'année 2019 :

- | | | | |
|--------------------------------|------------|---------------------------------------|-------|
| - Anciens combattants | 50€ | - Comité de Jumelage | 50 € |
| - Comité des Fêtes | 50 € | - Club Bonne Entente | 50 € |
| - Syndicat de Chasse | 50 € | - Avon Patrimoine | 50 € |
| - Pétanque Club Avonnais | 50 € | - Les Amis des Ecoles | 50 € |
| - Pirouette Club | 50 € | - Parlons de demain | 50 € |
| - Amicale des Sapeurs Pompiers | 50 € | - Les Amis des Roches Tranchelion | 50 € |
| - ASSAD | 50 € | - ADMR | 50 € |
| - CFA et MFR | 25 €/élève | - Pétanque Club Avonnais (14 juillet) | 200 € |
| - Réserve à définir | 1 000 € | | |

Les subventions seront versées aux associations communales sous réserve qu'elles fournissent le dernier procès-verbal de leur assemblée générale.

- **Demande de subventions pour séjours pédagogiques.**

Le collège de L'Ile Bouchard organise en 2019 deux voyages scolaires : la classe de neige à Vaujany du 17 au 22 mars pour les élèves de 5^e, et le séjour à Paris du 2 au 4 mai pour les élèves latinistes. 7 élèves Avonnais sont concernés par ces voyages.

Après délibération, il est décidé de verser la somme de 120 € au collège de L'Ile Bouchard (soit 15€ par élève pour chaque voyage).

- **Désignation d'un délégué à la protection des données.**

A compter du 25 mai 2018, toutes les structures publiques doivent se mettre en conformité avec le Règlement Général de la Protection des Données (RGPD) approuvé officiellement par le Parlement Européen en avril 2016. Ce RGPD, qui remplace les lois nationales telles que la loi informatique et libertés en France, unifie la protection des données et facilitera la libre circulation des données dans les 28 états membres de l'Union Européenne.

C'est pourquoi, il convient de désigner un Délégué à la Protection des Données (DPD) qui aura pour mission principale de mettre la collectivité en conformité avec le RGPD.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne Stéphane LAURENT comme DPD et autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette nomination.

- **Dissimulation du réseau d'éclairage public.**

Le Maire présente le dossier de dissimulation du réseau d'éclairage public établi par le SIEIL pour une partie du bourg d'Avon les Roches. Les travaux s'élèvent à 16 459,13 € HT pour un reste à charge de 6 583,65 € HT pour la commune d'Avon les Roches.

Après discussion, le conseil accepte de verser cette participation financière.

- **Dénomination des lieudits.**

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique, le Maire explique que chaque habitation doit avoir un numéro et un nom de voie ou de lieudit. Après des recherches sur « le terrain » et au cadastre, une commission municipale a validé toute la liste des adresses existantes ou nouvelles.

- **Orientations budgétaires 2019.**

Le Conseil Municipal propose d'inscrire au budget 2019 les programmes suivants : aire de loisirs de la Rue de la Poste, espace public autour de l'église, programme de voirie, changement d'une pompe à la station d'épuration, création d'un site internet, achat de panneaux de lieudits et numéros / décorations de Noël / ordinateur / broyeur. La Commission Finances se réunira prochainement pour finaliser ce budget.

- **Questions diverses.**

- SMICTOM : chaque plateforme d'une surface de 2 m² pour un conteneur noir et un jaune sera subventionnée à hauteur de 100 €. Le Conseil Départemental a fourni ses prescriptions pour les emplacements au bord d'une route départementale.